

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 janvier 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.494

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

Quel est le nombre maximum d'ingénieurs Experts et le nombre maximum d'ingénieurs Émérites que le SCT autorise au MSSS ?

Combien de poste d'ingénieurs le MSSS a-t-il au total (en prenant soin d'indiquer le nombre de postes dotés et le nombre de postes non dotés) ?

Combien d'ingénieurs Experts et combien d'ingénieurs Émérites y-a-t-il actuellement au MSSS.

Si la loi le permet, quel est le nom et prénom des ingénieurs Experts et Émérites au MSSS. » (sic).

...2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc

p.j.